

seulement une poignée de privilégiés, cette question me préoccupe beaucoup et il devrait en être de même pour l'électorat.

Les électeurs de l'Ontario devraient bien réfléchir et ne pas se laisser duper par les inepties conservatrices.

* * *

[Français]

LA CROIX-ROUGE

M. André Caron (Jonquière, BQ): Monsieur le Président, l'hésitation et la négligence de la Croix-Rouge à tester les produits sanguins afin de déterminer s'ils étaient infectés par l'hépatite C ont entraîné la contamination de plusieurs centaines de Canadiens. Cette constatation choquante a été répétée à plusieurs reprises lors des travaux de la Commission Krever.

Alors que la Croix-Rouge a attendu jusqu'en 1990 pour utiliser un test détectant l'hépatite C, alléguant l'inefficacité des tests existants, les États-Unis appliquaient, dès 1986, un test indirect permettant de détecter les produits contaminés. L'hésitation de la Croix-Rouge entre 1986 et 1990 a potentiellement infecté 10 000 Canadiens.

Ces révélations accablantes viennent s'ajouter aux histoires d'horreur entendues jusqu'à maintenant aux audiences. Devant ces faits, le commissaire Krever a la responsabilité et le devoir d'identifier ceux et celles qui, par leur attitude irresponsable, ont entraîné la mort de centaines d'êtres humains.

* * *

[Traduction]

LA BANDE INDIENNE D'UPPER NICOLA

M. Jim Hart (Okanagan—Similkameen—Merritt, Réf.): Monsieur le Président, au nom des habitants d'Okanagan—Similkameen—Merritt, je voudrais dire aujourd'hui à la Chambre que le barrage routier illégal que les Indiens ont érigé au ranch de Douglas Lake prend de l'ampleur. Les Indiens ont menacé de recourir à la violence quand la GRC a tenté de faire respecter l'injonction de la cour pour démanteler ce barrage.

Les habitants de ma circonscription et moi avons déjà connu une situation de ce genre. L'an dernier, le ministre de Affaires indiennes a refusé de se pencher sur une situation semblable qui s'était produite à Apex Alpine. Le ministre néglige encore une fois de s'acquitter de la responsabilité qui lui incombe, en vertu de la Constitution, à l'égard des Indiens et des terres réservées aux Indiens.

Le ministre a essayé de s'excuser en déclarant que les Indiens ne lui avaient pas demandé d'intervenir. Or, les habitants de ma circonscription réclament désespérément une intervention du gouvernement.

Je demande instamment au ministre d'intervenir. Les tribunaux ont dit que ce barrage routier était illégal. La GRC n'a pas réussi à le démanteler.

Article 31 du Règlement

Les libéraux doivent faire quelque chose. Si l'on ne démantèle pas ce barrage routier illégal, le ministre devra exercer ses pouvoirs et suspendre les fonds fédéraux destinés à la bande indienne d'Upper Nicola.

* * *

LE SERGENT THOMAS JOACHIM HOPPE

Mme Anna Terrana (Vancouver—Est, Lib.): Monsieur le Président, les héros sont très demandés de nos jours. Nous voulons tous suivre un modèle et nous nous sentons très privilégiés, quand nous en rencontrons un.

Hier, le gouverneur général du Canada a remis des décorations pour service méritoire à un certain nombre de Canadiens qui se sont distingués. Trois de ces personnes viennent de la Colombie-Britannique.

Le sergent Thomas Joachim Hoppe, de Vancouver, a reçu la Croix du service méritoire dans la division militaire pour avoir manifesté un leadership remarquable et assuré la sécurité de sa patrouille et de sa mission lorsqu'il dirigeait un poste d'observation clé situé entre les forces serbes et musulmanes, en Bosnie-Herzégovine.

Le sergent Hoppe a aussi reçu la Médaille de la bravoure pour avoir secouru trois enfants musulmans qui se trouvaient directement dans la ligne de tir près de Visoko, en Bosnie-Herzégovine.

Le sergent Hoppe est le premier soldat, depuis la Seconde Guerre mondiale, à recevoir deux décorations militaires aussi importantes qui soulignent un courage exceptionnel.

Au nom de tous les Canadiens, je félicite le sergent Hoppe et toutes les autres personnes de leurs actes de bravoure. Je tiens à leur dire qu'ils nous rendent très fiers de nos Casques bleus.

Le Président: Le député de Pierrefonds-Dollard a la parole.

* * *

[Français]

LE PARTI QUÉBÉCOIS

M. Bernard Patry (Pierrefonds—Dollard, Lib.): Monsieur le Président, le gouvernement péquiste vient de prouver une fois de plus sa fidélité et sa générosité à l'égard de ceux qui font serment d'allégeance à la cause séparatiste.

Hier, nous avons appris que M. Marcel Masse, l'ex-ministre de l'Union nationale et ex-ministre conservateur, venait d'être nommé président du Conseil de la langue française du Québec.

Des voix: Bravo!

M. Patry: Cette nomination a été rendue possible suite au limogeage de l'actuel président, dont le mandat ne devait se terminer qu'en septembre prochain.

Avec cette dernière nomination, Marcel Masse vient rejoindre le groupe select de ceux et celles qui bénéficient réellement de l'obsession séparatiste du PQ.